



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

L'HEURE DE VÉRITÉ !

La CFDT n'a pas signé l'accord concernant les régimes de travail lors de la réorganisation de la PDC de Saint Germain. La CFDT comprend l'amertume de certains agents mais il ne faut pas se tromper d'ennemis ni se laisser endoctriner par d'autres.

La CFDT est droite dans ses baskets, depuis la 2ème plénière et la présentation des régimes de travail, elle s'est exprimée devant la Directrice d'Etablissement, et en présence d'autres Organisations Syndicales en défaveur d'une signature si le projet restait en l'état. Mécontentement exprimé dans un tract daté du mois d'août 2015. A ce jour, certains nous feraient passer pour des méchants syndicalistes !

Diviser pour mieux régner...

Voilà la devise de La Poste ! Si les agents n'obtiennent pas ce qu'ils veulent c'est la faute des Organisations Syndicales et quand elles signent et que ça se passe mal... C'est également la faute des Organisations Syndicales !

C'est le cas d'ailleurs à la PDC de Chanteloup où votre Direction met en avant la responsabilité des Organisations Syndicales par leur signature relative à l'accord des régimes de travail. Accord que la CFDT a signé car ce régime était très fortement plébiscité par les agents...Mais qui augmenterait la fatigue et donc les arrêts de travail.

Mais c'est avant tout de la faute de La Poste !

Pour preuve :

- Si l'ensemble des syndicats s'expriment défavorablement lors de la consultation au Comité Technique... le projet passe quand même.
- Si les membres CHS-CT votent une expertise, le projet est repoussé ; des évolutions peuvent être apportées et le projet passe quand même.
A marche forcée...

Que nous reste-t-il à négocier ?

Le plus complexe « politiquement parlant » est la question des régimes de travail ! Une preuve de plus dans la pratique du "diviser pour mieux régner".

Quand on connaît le côté individuel du métier de facteur et le côté humain de voir pour soit avant tout. Le choix des régimes de travail est un sujet brûlant.

La CFDT comme elle l'a toujours fait, se range du côté de la majorité sauf qu'au vu de ce vote aucune majorité ne s'est dégagée, du fait d'une participation de votre très faible.

Si les agents ne se sont pas exprimés ? Qui est responsable ? Il s'agit pour nous d'une résignation des agents mais surtout d'un manque de communication et cela, c'est à La Poste de l'assumer ! Pas à la CFDT (entre autre) de le subir.



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Les points de blocage du projet :

La CFDT ne peut se contenter d'une réorganisation comme celle de la PDC de Saint Germain. Certes, il n'y aura jamais de réorganisation parfaite, celles-ci engendrant quasi systématiquement des suppressions d'emplois qui pèsent sur le quotidien des agents. Sauf que la réorganisation de Saint Germain est en dessous des avancées sociales obtenues par la CFDT dans d'autres Etablissements.

- Faire une mixte, histoire de faire bon « mixte » bon genre et satisfaire la DSCC est pour la CFDT et depuis le début un sujet épineux. La CFDT met en avant la prise en compte des contraintes personnelles des agents dans l'organisation et prône le maintien de l'appel au volontariat pour des horaires atypiques. Ce qui n'a pas été fortement le cas pour ce projet.
- Des chiffres pas toujours très clairs et la suppression de 11 positions de travail ! Quand on connaît la difficulté de l'Etablissement avec un nombre d'arrêt maladie conséquent. L'utilisation récurrente de la FTV (intérimaires, CCD, contrat Pro, etc.) ne permet pas de colmater la plaie ouverte et profonde du manque cruel de personnel.
- Maurepas PDC et Maisons-Laffitte PDC : 2 réorganisations avec la même date de bascule que Saint Germain. Les agents de ces sites ont pu bénéficier d'un accord social local, c'est-à-dire que les agents vont percevoir une indemnité selon le travail effectué et que certains bénéficieront de promotions.
Pourquoi les agents de Saint Germain n'ont-ils pas bénéficié d'un tel accord ?

C'est l'hôpital qui se fout de la charité !

Aujourd'hui Sud, LE syndicat contestataire, reproche à la CFDT de ne pas avoir signé en venant vous prêcher la bonne parole.

Mais dans quel but ? Électoraliste ? Clientélisme ? Prosélytisme ?

La CFDT syndicat réformiste, tant décrier par Sud, l'accusant de complicité avec le patronat, de signer à tort et à travers...serait à l'heure actuelle seule responsable de la déception de certains agents (20 au total) ?

Les Yvelines c'est le monde à l'envers !

La CFDT ne peut laisser dire qu'à elle seule lui impute la responsabilité de ce fait. Là aussi, il faut poser et se poser les bonnes questions, à savoir que si la majorité des Organisations Syndicales pour qui vous avez voté n'ont pas signé cet accord c'est qu'il y a de bonnes et fortes raisons.

Accord signé par Sud, Unis pour Agir = 16.26 % de représentativité

Accord non signé par CFDT, CGT, FO = 82.53 % de représentativité

A chacun d'assumer ses responsabilités pour nous, c'est fait !